

Monsieur le Délégué

Monsieur le Ministre
Messieurs les Parlementaires Européens
Madame la Directrice Générale Adjointe

Mesdames et Messieurs les Présidents de Régions et d'autorités territoriales
Mesdames et Messieurs les Présidents des organisations de Régions et de villes

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs

Permettez-moi en premier lieu d'adresser mes remerciements et mes félicitations les plus vives à la présidence semestrielle française de l'Union pour avoir pris l'initiative de l'organisation de cette rencontre. Nous sommes accoutumés aux initiatives de la Commission Européenne parce qu'elle est en charge et en devoir de la politique régionale européenne. Qu'un Etat membre use de sa présidence pour inviter à une réflexion sur ce thème ne peut que réjouir tous les acteurs mobilisés autour de lui.

L'affluence que cette invitation a provoquée témoigne de l'implication progressivement engendrée par cette politique originale et par ses conditions de mise en œuvre.

Depuis 20 ans cette année, il s'agit d'une véritable fabrique d'Europe à travers sa diffusion dans tous les territoires.

C'est ce dont témoignent à nouveau, et avec force, les résultats des travaux des ateliers qui se sont tenus hier après midi, travaux dont vous m'avez demandé de restituer, ce matin, les points forts.

Je vais m'y essayer en demandant, par avance, leur indulgence à tous les participants pour les incomplétudes ou les omissions qu'ils trouveront sans aucun doute dans cette synthèse à chaud.

Permettez-moi encore, au préalable, de remercier très vivement les quatre rapporteurs des ateliers pour leur disponibilité et leurs travaux du soir.

Vous avez souhaité à travers cette rencontre, Monsieur le Délégué, que les parties prenantes à cette politique (les parangons disent nos amis Québécois), les régions, les villes et pour le dire vite, la société civile éclairent les discussions à venir sur les orientations que devra prendre cette politique après 2013. C'est à cette tâche qu'ils se sont attelés autour des quatre thèmes que vous avez mis en débat.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DEVELOPPEMENT RURAL, en premier lieu dont la rapporteuse était Marjorie JOUEN.

1. Cet atelier se plaçait d'une façon optimiste dans la perspective de la future mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale, cet objectif ayant une portée horizontale. Et pour les

zones rurales, il pourrait entraîner la révision de certaines interventions publiques et ouvrir de nouvelles opportunités.

2. L'accent a été mis sur la grande diversité des zones rurales, en Europe mais aussi dans les Etats pour des raisons économiques, géographiques et sociales.
3. De ce fait, il n'est pas possible, ni même souhaitable de concevoir une politique européenne rurale uniforme.
4. En revanche, considérer le rural comme un véritable enjeu spécifique, sous l'angle territorial, est nécessaire.
5. Cette approche permet de mettre en évidence les atouts des zones rurales, notamment la production d'aménités et de biens publics (paysage, biodiversité) et de mieux gérer les relations avec les villes.
6. Pour y parvenir, il faut d'abord mieux définir le rural, utiliser de nouveaux critères et ensuite disposer d'instruments et de politiques mieux coordonnées aux niveaux européen, national et régional.
7. Une meilleure coordination a été fortement réclamée (notamment entre FEADER et politique de cohésion FSE/FEDER) car elle est considérée comme la condition pour l'intégration des politiques sectorielles au niveau local et un gage d'efficacité et de simplicité pour les bénéficiaires.
8. La solidarité territoriale a été plusieurs fois mise en avant, en considérant que ce principe devait aussi s'appliquer entre les zones rurales. Elle pourrait conduire à introduire des zonages opérationnels à des niveaux très fins.
9. En conclusion, la discussion a abouti à un résultat inattendu. Il en est ressorti que la PAC et la politique de cohésion partagent finalement un but majeur commun : la promotion, par des politiques communautaires du modèle social, économique, agricole et territorial européen, autrement dit, la recherche de la qualité de vie, de la compétitivité et du développement durable. En conséquence, vu le contexte actuel de crise alimentaire et financière, ces deux politiques n'ont pas vocation à se faire concurrence mais à se renforcer mutuellement.

Je ne vous cache pas que j'ai entendu le ministre Français de l'Agriculture, Michel BARNIER, exprimer la semaine dernière, une approche similaire et que, pour ma part, je la partage.

Encore conviendrait-il, à mon avis, de compléter les travaux de l'atelier par un examen approfondi de l'impact de l'évolution du premier pilier de la PAC sur les territoires.

En second lieu le **DEVELOPPEMENT DURABLE** et plus particulièrement, le **CHANGEMENT CLIMATIQUE**, dont le rapporteur était pascal MIGNEREY.

1. Les effets et les enjeux du développement durable sont très variables selon les territoires montagne/plaine, urbain/rural, littoral/intérieur.

2. L'implication des collectivités territoriales dans le développement durable est forte
 - Elles sont prêtes car elles sont déjà motrices (agendas 21, plan climat)
 - Elles devront gérer les conséquences du changement climatique aux cotés des États.
 - D'où l'importance de ne pas marginaliser les territoires les plus vulnérables (côtiers, de montagne, ultrapériphériques, pauvres, où les services publics se raréfient).
3. La question de l'échelle territoriale pertinente pour la prise en compte des politiques publiques de développement durable est ouverte.
L'échelle régionale (Nuts II) ressort, pour plusieurs, la plus pertinente mais aussi il faut prendre en compte le niveau infrarégional (notamment par le poids des villes et de leur densité, en particulier pour la mise en œuvre des politiques publiques) et aussi le niveau interrégional et transfrontalier (notamment pour définir les problématiques).
4. Politiques d'atténuation des effets et d'adaptation au changement climatique sont liées.
« Prévenir coûte moins que guérir » ; « Le plus tôt est le mieux », sachant que les politiques actuelles visent plutôt l'atténuation. On attend, dans les prochaines semaines, le Livre Blanc de la Commission Européenne sur l'adaptation.
5. Les politiques publiques en faveur du développement durable sont incitatives. Parmi les moyens possibles, l'orientation des financements publics est importante. Dans le cadre des politiques sectorielles et de la politique de cohésion, le cofinancement des projets doit prendre en compte l'éco-conditionnalité, au moins l'éco-préférence (en privilégiant les projets qui respectent les orientations du développement durable). A cet égard, certains souhaiteraient développer le financement au niveau interrégional, pour soutenir les synergies.
6. Plusieurs interventions et réactions ont porté sur la disponibilité des données, la lisibilité et l'homogénéité des indicateurs (y compris pour quantifier les comportements citoyens), les modèles de prévision. Si l'Europe ne propose pas de cadre, les opérateurs développeront leurs propres outils qui risquent d'être incohérents. Le système de qualification n'est pas parfait mais il ne faut pas attendre, il faut avancer.
7. Il est donc maintenant clair que les stratégies de développement durable doivent intégrer les variations territoriales, de même que les politiques territoriales doivent intégrer les enjeux du développement durable. Le niveau est même mondial, pour la compétitivité et aussi l'aide au développement. La question d'amélioration de la gouvernance est aussi à traiter.

En troisième lieu l'atelier consacré au **PROCESSUS DE LISBONNE**, dont le rapport était confié à Sabine STÖELB.

1. Cet atelier a inventé le concept de « subsidiarité horizontale » ce qui, sémantiquement, devrait se dire davantage comme « cosidiarité ».
Pour insister sur la mobilisation de tous les acteurs, non seulement les responsables publics régionaux et locaux mais aussi les responsables économiques et sociaux, les organisations non gouvernementales, les PME si l'on veut vraiment mobiliser les énergies.

2. Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de recette simple et de voie unique pour atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Ici le désenclavement par le développement des moyens de transports ou des TIC en sera une clef ; tandis qu'ailleurs, il s'agira d'appuyer la performance des PME par un bon usage des aides d'Etat ou par leur accès aux sources de financement de leurs investissements.
3. De manière générale, le « earmarking » développé pour la période 2007-2013 dans la politique régionale n'a de sens que si le concept d'innovation est pris dans un sens assez large, inclusif des réalités territoriales telles qu'elles ont pu être illustrées, par exemple, par le cas des Highlands. Sans quoi, Lisbonne apparaîtra comme un mécanisme d'exclusion et de démobilité de nombreux territoires.
4. C'est ce qu'ont voulu dire le Comité des Régions, en particulier par la voix de Michel Delebarre, et des acteurs des nouveaux Etats membres en demandant de ne pas confondre les principes et les politiques de cohésion économique, sociale et territoriale avec la stratégie de Lisbonne. Il s'agit de deux politiques différentes qui peuvent parfaitement se fertiliser mutuellement pourvu qu'on ne les confonde pas. Ceci suggère que ces deux politiques ont leurs raisons propres de se voir développées entre 2014 et 2020.
5. La compréhension de ce qui est spécifiquement attendu des territoires par la « stratégie de Lisbonne » gagnerait beaucoup à l'établissement de normes et d'indicateurs de performance comparables. Ceux ci font cruellement défaut aujourd'hui.

Le quatrième atelier était consacré à **LA GOUVERNANCE ET AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE**. Le rapporteur était M. CHAZAUD

1. Des démarches novatrices y ont été présentées qu'il s'agisse de la stratégie de la Mer Baltique où les problèmes rencontrés en commun (tels que la pollution de la mer ou les transports y compris avec les Etats voisins de l'UE) imposent d'eux-mêmes de choisir cette échelle d'action.

Du GECT Hongrie-Slovaquie qui pousse jusqu'à l'intégration de la fiscalité des entreprises de part et d'autre de la frontière. Ou de la territorialisation de la politique de la pêche par la DG MARE. Ces expériences montrent le besoin d'échelles de gouvernance qui bousculent les cadres habituels des rapports entre Etats, entre régions, entre villes et entre acteurs socio-économiques.

2. Ce qui est remarquable, par rapport à une dizaine d'années antérieures à peine, c'est le pragmatisme avec lequel naissent ces réponses au-delà des frontières et des rôles institutionnels traditionnels :

- Comment émergent des dispositifs

- Multi-acteurs
- Multi-niveaux
- Intersectoriels

- Et comment des approches ascendantes et descendantes trouvent, plus aisément, un point de rencontre et d'équilibre adéquat pour permettre l'action.

Ainsi les pratiques de développement territorial ont-elles un impact progressif sur les évolutions institutionnelles.

3. Ces dispositifs, regroupant au cas par cas les acteurs concernés, semblent valoir depuis « la cage d'escalier d'immeuble » aux meso-Europe que constituent, par exemple, les bassins maritimes ou les massifs de montagne.
4. Un grand manque a été souligné : l'insuffisance, pour ne pas dire, l'absence de prise en considération de l'approche ou de l'impact territorial dans les politiques sectorielles. Ce point, qui apparaît commun, devrait être majeur dans les réflexions sur les futures orientations des politiques européennes 2014-2020 et devrait être un des points forts résultant de la consultation en cours du Livre vert sur la cohésion territoriale.

Voilà donc, Madame la Directrice Générale Adjointe, Monsieur le Ministre, Monsieur le Délégué, Mesdames Messieurs, quelques enseignements qui résultent des ateliers tenus hier.

Permettez-moi de conclure en disant qu'ils honorent l'Europe, celle qu'un auteur américain, Jeremy RIFKIN, percevait, il y a quelques années, comme la première construction politique d'un nouveau genre, adaptée aux besoins du 21^{ème} siècle.

Et c'est bien de cela que nous parlent les acteurs ici présents lorsqu'ils demandent en quelque sorte aux Institutions européennes, à la Commission, au Conseil, de « faire dans la dentelle », pour utiliser une expression française. De quoi nous parlent-ils en effet à travers ces quatre ateliers ?

D'abord, de la très grande variabilité des problèmes et des réponses à trouver selon les territoires, qu'il s'agisse de la PAC, du climat, de Lisbonne ou de la Gouvernance. Est c'est à la finesse et à l'esprit de civilisation du Conseil qu'ils font appel pour offrir à cette diversité les cadres juridiques et financiers, nécessairement subtils, atypiques de modèles centraux trop simples, qui permettront la mobilisation des énergies de terrain.

C'est ce qu'à su inventer le mécanisme de la politique régionale européenne il y a vingt ans ; c'est aujourd'hui ce que nous envient les autres continents et c'est aux décideurs de 2010-2012 d'en proposer la suite sans casser la dynamique engendrée depuis 1988. Un corpus en est issu ; il a pris forme et force et c'est sur cet acquis qu'il faut construire l'étape suivante. Un corollaire de cette diversité doit être traduit dans la mise en place d'indicateurs moins simplistes qui en rendent compte, d'une part, et qui en rendent la comparaison possible, d'autre part.

Si une telle voie est empruntée, alors, depuis les premières expériences d'INTERREG transfrontalier des années 90 , on pourra voir généraliser un traitement territorial transnational approprié des défis que représentent le changement climatique, le développement des énergies renouvelables, la gestion et la sauvegarde des patrimoines naturels et de la biodiversité, une attention vraiment portée à l'innovation et à son corollaire, les petites et moyennes entreprises, des agricultures à la fois productives et à forte intensité écologique ; bref, l'économie réelle comme on dit ces jours-ci pour la distinguer des bulles financières.

On verra se généraliser les pratiques de gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux réunissant à la bonne échelle les administrations des Etats, celles de la Commission et celles des Autorités régionales et locales avec une inclusion satisfaisante des acteurs de la société civile.

C'est à la poursuite de l'invention du modèle européen que nous invitent les participants à ces journées. La crise que traverse le monde ne peut être qu'une incitation à chercher sans cesse les fondements de la cohésion propres à l'Europe. C'est cela l'enjeu des discussions qui démarreront bientôt sur les objectifs à poursuivre entre 2014 et 2020. Il n'y a pas pour l'Europe, dans la variété de ses 27 Etats membres, de fondement historique plus solide que celui de l'association de tous ses territoires.

L'un des héritiers de l'historien Fernand Braudel, Emmanuel Wallerstein, compare la période actuelle, post chute du mur de Berlin, à la fin du Moyen Age, lorsque les équilibres du pouvoir féodal, qui avaient permis aux hommes de traverser quelques siècles, se sont progressivement défaits. S'en est suivie une période chaotique d'émergence de nouveaux acteurs dont les chocs ont permis d'accoucher de la période dite moderne.

Si nous sommes dans ce contexte – et les tentatives de reconstruction des institutions continentales et mondiales, ainsi que les décentralisations en cours dans la majeure partie des pays du globe, ou encore la constitution d'ensembles régionaux nous le font croire – alors la tâche principale est de canaliser ce chaos porteur d'innovation pour éviter l'alternative d'une résolution par la violence et les replis en tous genres.

Vous dirigez, Monsieur le Délégué, une institution qui a été pionnière dans ce domaine, lançant des procédures contractuelles entre acteurs territoriaux dans la France alors écrasée par son excès de centralisation. La politique régionale européenne inventée il y a 20 ans est dans le même filon, Madame la Directrice Générale Adjointe.

Alors, nous comptons sur vous pour en être les porte-paroles au Conseil.